ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Administration des Douanes et Impôts Indirects
Direction régionale d'Agadir

المملكة المغربية
وزارة الإقتصاد والمالية
إدارة الجمارك والضرائب غير المباشرة
المديرية الجهوية لأكادير

Avis de vente aux enchères publiques

♦♦✸♦♦

L'Ordonnateur Liquidateur des Douanes et Impôts Indirects à Agadir ville procédera à la vente aux enchères publiques de moyens de transport et marchandises ci-après désignés :

Cette vente aura lieu au nouveau port d'Agadir à compter du **Mardi 17 NOVEMBRE 2015**à partir de 10 heures et sera ouverte chaque **Mardi** jusqu'à épuisement du stock des marchandises aliénées à la vente.

Les enchérisseurs peuvent prendre connaissance des modalités particulières de la vente auprès de tous bureaux des Douanes du Royaume et sur le site Internet de l'Administration : **www.douane.gov.ma/vep**

Conditions de la vente

➔ **L**es offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente.

➔Les marchandises sont vendus au plus offrant et dernier enchérisseur

➔ **L**a vente sera consentie à l'enchérisseur le plus offrant retenu par l'Administration.

➔ **A**ucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité.

➔ **L**es paiements seront effectués immédiatement après adjudication, au comptant (en espèce ou par chèques certifiés). A défaut de quoi, le lot sera remis en vente selon la procédure de folle enchère, conformément aux dispositions légales en vigueur.

➔ **L**e lot payé doit être enlevé immédiatement.

➔ **N**onobstant les frais de fourrière en vigueur, les marchandises adjugées et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires.

➔ **L**es enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle, faute de quoi l'offre sera rejetée.

➔ Les véhicules, et marchandises adjugés et non retirés demeurent aux risques des adjudicataires, leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause

➔ **L**es enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs.

➔ **L**es enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs.

➔ **L**'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers.

➔**T**oute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d' une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes .

للإطلاع عن شروط البيع يتم الاتصال بمكاتب الجمارك أو عبر شبكة الانترنيت العنوان التالي

WWW.douane.gov.ma/vep

L'Ordonnateur Liquidateur

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances
Administration des Douanes et Impôts Indirects

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية
إدارة الجمارك والضرائب غير المباشرة

LISTE DES VEHICULES POUR CIRCULATION

	Caractéristiques du véhicule			carburant	1ERE mise en circulation	Certificat d'identification
	Marque	modèle	Matricule			
1	SKODA	OCTAVIA	84752-A-33	GASOIL	20-05-2015	CIRCULATION
2	MINI	COOPER	13160-A-36	ESSENCE	SANS DOCUMENT	CIRCULATION

LISTE DES VEHICULES POUR FERRAILLE

	Caractéristiques du véhicule			carburant	1ERE mise en circulation	Certificat d'identification
	Marque	modèle	Matricule			
1	VOLKSWAGEN	PASSAT	1437-BJS	GASOIL	SANS DOCUMENT	FERRAILLE
2	RENAULT	CLIO	13160-B-6	ESSENCE	SANS DOCUMENT	FERRAILLE
3	SEAT	LEON	AF-802-XV	GASOIL	SANS DOCUMENT	FERRALLE
4	CHRYSLER	VOYAGER	P-6738-BCK	GASOIL	SANS DOCUMENT	FERRAILLE

LEON

Clio

MARCHANDISES

01	**Un lot de déchets de plastique et de plomb**

Un lot de déchets de plastique et de plomb